

Délibération n°2025-157

Date de la convocation : 3 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 040-200069417-20251209-2025\_157-DE

Nombre de conseillers en exercice : 45

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de conseillers votants : 41

- dont « pour » : 41

- dont « contre » : 0

- abstention : 0

**Objet : Confirmation du versement de la subvention d'équilibre au budget du CIAS**

**Le mardi 9 décembre 2025 à 18h45**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Cauneille, salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice :

**Étaient présents** : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Estelle LEVI, Lionel BARGELES, Fabienne LABASTIE, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASERRE, Gisèle MAMOSER, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Jean-Luc SEMACOY, Christel ROLLO, Valérie BRETHOUS, Stéphane BELLANGER, Marie Josée SIBERCHICOT, Régine TASTET, Sandrine DARRICAU-DUFAU, Guy BAUBION BROYE, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE,

**Suppléante** : Delphine DAUBIAN

**Était excusée** : Rachel DURQUETY,

**Procurations** : Francis LAHILLADE à Gisèle MAMOSER, Liliane MARBOEUF à Jean-Luc SEMACOY,

**Absents** : Thierry CALOONE, Thierry LE PICHON, Bruno TRAVERT, Henri LALANNE

**Secrétaire de séance** : Christian DAMIANI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

CONSIDÉRANT la délibération 2025-49 du 8 avril 2025 relative au vote du budget principal 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de verser une subvention d'équilibre au budget principal du CIAS.

Compte tenu des résultats prévisionnels 2025, Monsieur le Président propose le versement par le budget principal de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans la subvention d'équilibre au budget du CIAS du Pays d'Orthe et Arrigans d'un montant de 1 100 000 € (somme prévue au budget principal 1 150 000 €).

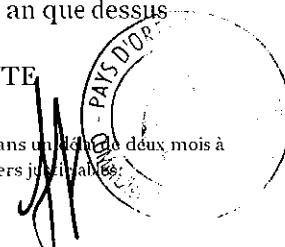
Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

- APPROUVE le versement d'une subvention d'équilibre sur le budget 2025 du budget principal de la Communauté de communes vers le budget principal du CIAS pour un montant de 1 100 000 euros
- DIT que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.
- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.